

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez  
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M<sup>lle</sup>  
NIVERLET, libraires ;  
A PARIS,  
Office de Publicité Départementale (Isid.  
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence  
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-  
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 5 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.  
7 heures 39 minut. soir, Omnibus.  
3 — 43 — — Express.  
3 — 19 — — matin, Poste.  
8 — 52 — — Omnibus.  
Départ de Saumur pour Angers.  
12 heures 50 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.  
9 heures 44 minut. mat. Express.  
11 — 42 — — matin, Omnibus.  
6 — 11 — — soir, Omnibus.  
9 — 20 — — Poste.  
Départ de Saumur pour Tours.  
2 heures 47 minut. matin, March.-Mixte.  
7 — 42 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.  
Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »  
Six mois, — 10 » — 13 »  
Trois mois, — 5 25 — 7 50  
L'abonnement continue jusqu'à réception  
d'un avis contraire. — Les abonnements de-  
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-  
cation de temps ou de termes seront comptés  
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

On lit dans le *Bulletin du Moniteur* :  
Le Sénat est convoqué pour le 22 de ce mois, à l'effet de délibérer sur le projet de sénatus-consulte formulé par le décret du 24 novembre.  
Nous reproduisons ici le texte du projet de sénatus-consulte :  
« Les comptes rendus des séances du Sénat et du Corps Législatif, rédigés par des secrétaires-rédacteurs placés sous l'autorité du président de chaque assemblée, sont adressés chaque soir à tous les journaux. En outre, les débats de chaque séance sont reproduits par la sténographie *in extenso* dans le journal officiel du lendemain. »  
Après la délibération et le vote de ce projet, la mission du Sénat sera terminée en ce point spécial.  
Le Sénat et le Corps Législatif se réuniront en séance solennelle le 4 février pour l'ouverture de la session législative.

D'après un télégramme de Turin, du 13 janvier, les dépêches de Sicile annoncent que les nouveaux conseillers ont été bien accueillis par la population. La tranquillité est rétablie.  
Le prince de Savoie Garignan est arrivé à Naples, il a été salué par l'escadre anglaise. La garde nationale et la troupe étaient sous les armes. L'accueil a été parfait. — Havas.  
Le télégraphe de Turin annonce aujourd'hui une dépêche publiée par l'*Opinione*, de laquelle il résulterait qu'une partie de la flotte française a quitté Gaète le 14 et que les hostilités sont suspendues réciproquement. Du reste, d'après ce que nous apprend un télégramme de Berlin, communication aurait été faite au comte de Rechberg et à M. de Schleinitz du prochain départ de la flotte.

La *Gazette d'Augsbourg* exprime les craintes que l'on éprouve à Berlin au sujet d'une crise financière qu'on se croit à la veille de subir. A ce sujet, ce journal parle des résistances qu'éprouvera de la part des chambres l'administration financière, car

il est certain que les besoins du trésor ne sont plus en rapport avec les forces contributives de la nation.

Les chambres prussiennes ont été ouvertes lundi 14 janvier par S. M. Guillaume I<sup>er</sup> en personne.  
Le roi a prononcé un discours dont nous n'avons encore reçu qu'un résumé. Nous aurons occasion de revenir sur ce document lorsque le texte nous en sera connu.

A Raab (Hongrie), Kossuth, Klapka, Inocz, Kenety et quelques autres anciens défenseurs les plus ardents de la démocratie hongroise, ont été élus membres de la commission du comitat de Raab. (Le Pays.)

On écrit de Gènes, le 12, que le général Turr était parti la veille sur l'avis à vapeur l'*Ichnusa*, mis à sa disposition par le gouvernement sarde, pour se rendre à Caprera, auprès de Garibaldi. Voici les bruits qui se sont répandus au sujet de cette démarche. On assure que le chef du cabinet piémontais a acquis, par des documents positifs, la preuve qu'il peut compter sur une importante majorité aux prochaines élections ; on assure également que, fort de cette majorité conservatrice et soutenu par les conseils des deux grandes puissances protectrices, il renoncerait à attaquer la Venétie et provoquerait, dans ce sens, un vote pacifique du parlement italien. Le général Turr, qui a aujourd'hui le titre de général de brigade dans l'armée piémontaise et qui est un esprit très pratique, se rendrait, dit-on, auprès de Garibaldi pour connaître ses intentions en présence de la nouvelle direction que paraissent devoir prendre les affaires italiennes, sous l'impulsion du chef du cabinet sarde. Avant de s'embarquer, le général Turr s'était rendu à Turin, et on assure qu'il a vu dans cette ville le roi et M. de Cavour.  
Les derniers avis de la Méditerranée nous apprennent que les garnisons de Malte et de Corfou venaient d'être doublées, et que les autorités anglaises organisaient les milices sur ces deux points. D'après la même source d'informations, l'escadre britannique, dont une division séjourne à Malte et l'autre aux îles Ioniennes, serait renforcée.

Des lettres de Rome, en date du 12, annoncent que le comte de Trapani est rentré à Gaète. Les manifestations libérales se succèdent au théâtre d'Apollon, à Rome.

Le général des Dominicains a écrit une circulaire ordonnant à ses religieux enrôlés dans les volontaires de Garibaldi, ou ayant accepté des emplois civils, de rentrer avant Pâques dans la communauté, sous peine de suspension.

On mande de Gaète, le 11, que, dans la journée du 8, les Piémontais ont tiré six mille coups de canon, et les Napolitains deux mille. Beaucoup de maisons menacent ruine et il y a eu vingt morts. L'amiral de Tinan a négocié avec le roi. Le feu a été suspendu jusqu'au 19. Les belligérants pourront seulement réparer les dégâts qu'ils ont subis.

On mande de Naples, le 12, que le général Pinelli est toujours dans les Abruzzes avec neuf bataillons de Piémontais. Les bandes insurgées seraient nombreuses, mais sans général ni centre de ralliement.

A Palerme, une circulaire de l'autorité a ordonné des mesures de sûreté sur les routes. Les bruits de soulèvement en Sicile sont faux. L'émeute contre La Farina était seulement anti-ministérielle. Havas.

CHINE.

On écrit de Tien-tsin, 9 novembre 1860, au *Moniteur* :

Première étape, route de France ! C'est le cri joyeux proféré par l'armée française et qui vient de retentir le long des chemins entre Péking et Tien-tsin. Tout est pour le mieux et la paix est enfin signée. Le général en chef et deux mille hommes vont rentrer à Shang-Hai, tandis que le général Collienneau, à la tête du 102<sup>e</sup>, d'un bataillon du 101<sup>e</sup>, de deux batteries d'artillerie et d'une compagnie de génie, occupera, dit-on, Tien-tsin jusqu'au printemps.

Vous avez sans nul doute, par le dernier courrier, reçu mes quatre lignes griffonnées à la hâte dans le bureau même de la poste, et que par une faveur toute spéciale des agents du ministère, j'ai pu ajouter à des monceaux de lettres traitant toutes

FEUILLETON

LES COUREURS D'AVENTURES.

L'AVENTURIER.

(Suite.)

Frédéric s'inquiétait fort peu des règles, mais il passait à son voisin de gauche toutes les cartes insignifiantes, et ne glissait à Elisa, placée à sa droite, que celles qui fournissaient matière à quelque allusion.

Tous les cœurs possibles, et le Génie de trèfle ou de la paix, sur lequel on lisait les mots : « Union et Prospérité ; » et l'Égalité de trèfle, qui avait le mot « Justice » pour devise, et bien d'autres encore, vinrent successivement raviver dans l'esprit de la jeune fille les souvenirs d'une époque déjà bien éloignée. Elle songeait au temps où Roland et Frédéric venaient le soir chez sa mère ; ils y faisaient quelquefois la partie, et alors aussi chaque carte avait son sens, sa valeur. Frédéric l'entendait étouffer un soupir.

Qu'il eût été heureux de pouvoir y répondre ; mais M<sup>me</sup> Branteuil l'observait avec colère.

Peu s'en fallut qu'elle ne se laissât aller à une scène. Sans Georges Barzien, la pauvre femme ne se serait pas tant contenue certainement : elle palissait et tremblait en regardant la pendule.

Tout-à-coup elle se leva, prétextant une indisposition que personne ne mit en doute, tant ses traits étaient altérés, et invita sèchement sa fille à la suivre.

— De grâce, Madame, dit la maîtresse de la maison, permettez-nous de conserver Elisa ; mon mari va vous reconduire et la ramènera plus tard. Nous allons organiser des petits jeux ; on dansera au piano.

— Impossible, Madame, vous êtes mille fois trop bonne ! répondit M<sup>me</sup> Branteuil d'un ton qui n'admettait pas la réplique.

Pendant ce court débat, tandis que l'incroyable, croyant bien faire, insistait de son côté auprès de M<sup>me</sup> Branteuil, Elisa s'était levée précipitamment pour aller chercher son écharpe à l'autre extrémité du salon.

Frédéric l'y suivit :

— Pour toujours, dit-il, comme à Brest ?

Elisa n'était plus l'imprudente enfant que l'on a vu écrivain régulièrement à un aspirant de marine ; elle avait appris la science du monde au moins jusqu'à un certain point.

La sous-maîtresse, suivant les ordres de M<sup>me</sup> Branteuil, l'avait maintes fois catéchisée.

M<sup>me</sup> Branteuil lui avait directement adressé maints discours fort clairs.

Enfin, près de trois ans s'étaient écoulés, et en trois ans que de changements dans le cœur d'une jeune fille ! Elle n'osa répondre d'abord ; elle eut peur d'être en-

tendue ; elle eut peur même d'avouer la vérité, car, à l'aspect de Frédéric, toutes les remontrances avaient fui de sa mémoire, et elle avait senti son cœur battre comme autrefois. Son audace au jeu, ses réparties, ses regards en étaient une preuve bien positive ; pourtant elle hésitait.

— Un seul mot ! un seul mot ! la vie ou la mort ! reprit l'officier. M'aimez-vous encore ?

Elisa ne put s'empêcher de faire un signe de tête.

— Vous m'aimez ! je le crois.... Moi, je n'aimerai jamais que vous, Elisa. N'oubliez pas que notre bonheur dépend désormais de vous seule.

M<sup>me</sup> Branteuil s'était enfin dégagée des fâcheux qui la retenaient au milieu du salon.

— Elisa, venez donc ! s'écria-t-elle avec humeur.

La jeune fille se hâta d'obéir, mais elle ne sortit pas du salon sans avoir laissé, comme une consolation suprême, un regard éloquent à Frédéric, qui, du reste, avait eu soin de l'instruire de tout ce qui le concernait.

Avant la partie de cartes, il avait parlé à dessein de son évocation d'Angleterre, du départ prochain de la *Gazelle*, et son intention bien arrêtée d'aller à Paris dès que la campagne serait achevée ; il avait même dit quelques mots de son ami Roland, qui commandait avec succès, ajoutait-il, un corsaire de Saint-Malo.

Elisa recueillit chacun de ses renseignements avec une attentive sollicitude.



des gros embarras et des complications inouïes que présentait la solution définitive de la question chinoise. Au nombre de ces lettres, je comptais moi-même un long récit de faits dont l'ensemble n'admettait guère la pensée de négociations prochaines et satisfaisantes. Mais, avec le gouvernement auquel nous avons affaire, il semble que c'est au moment où il affecte les résolutions les plus énergiques et qu'il parle le plus haut d'une résistance opiniâtre, qu'il est mieux disposé soit à fuir, soit à composer.

Le 21 août, à la prise du fort de Tong-kou, pendant une suspension d'armes de deux heures, et alors que les mandarins militaires et le vice-roi du Pei-chi-li, malgré l'échec qu'ils venaient de subir, nous menaçaient avec une énergie sauvage des foudres de leur artillerie, n'avions-nous pas vu déjà, devant une attitude dont les fanfaronnades mandariques n'avaient garde d'ébranler la fermeté décisive, tomber tout à coup et sans brûler davantage de poudre les formidables défenses du Pei-ho ? Il devait en être de même le 20 octobre, non plus sous les murs, mais sur les murs de Péking.

Au lendemain de discussions très-vives et de fins de non-recevoir assez alarmantes, on éveillait à quatre heures du matin, et de la part du prince Kong, toute la diplomatie alliée, pour lui faire connaître les résolutions suivantes : « Le prince Kong consentait humblement à échanger en personne et à Péking même les ratifications des traités de 1858, et invitait préalablement à faire toucher l'indemnité exigée pour les malheureuses victimes de la trahison de Tong-cheou. » C'est cette dernière nouvelle que je vous donnais en quatre lignes. Rien qu'un chiffre, qui, eût-il rempli quatre pages encore, ne cacherait pas, hélas ! l'affreuse tache de sang... Une somme de 200,000 taëls (1,600,000 fr. environ), pour les Français seulement, versée dans la journée du 21 octobre.

A partir de cette date, j'ai fait bien des chemins dans toutes les directions et assisté à bien des cérémonies solennelles, mais je dois forcément renvoyer les détails à mon courrier prochain. Depuis le 22 octobre jusqu'à ce jour où je m'embarque pour Shang-Hai, en compagnie du 2<sup>e</sup> bataillon de chasseurs, je ne crois pas m'être assis une heure : le 24, assistant à l'échange des ratifications entre lord Elgin et le prince Kong ; le lendemain, à la même cérémonie entre la France et la Chine ; le 27, à l'inhumation, dans l'ancien cimetière des Jésuites, des tristes dépouilles du colonel Grandchamps, de l'intendant Debut, de l'officier comptable Ader, et de trois soldats appartenant au train, aux chasseurs à pied et au service de l'infirmerie ; le 28, à une messe funèbre et à un *Te Deum* chanté dans l'église de Péking, qu'on rendait, après de longues années d'oubli, au culte catholique ; le surlendemain suivant, l'armée lancée de nouveau sur les grands chemins.

Ouf ! à Péking, toujours à cheval ; en route, l'encre avec les nouvelles gelées dans l'encrier ; arrivé hier à Tien-tsin, le quittant aujourd'hui : tout cela par un froid des plus vifs, sans la flamme d'un cotaret pour le combattre, et poursuivi par cette idée constante qu'on a laissé ses ongles quelque part. Je vous laisse à penser s'il est permis d'écrire.

J'espère qu'à bord on pourra s'asseoir : j'écrirai

donc. Je compte aussi que nous marcherons très-vite et que peut-être nous arriverons à temps pour joindre le courrier. Vous auriez alors une longue suite à ce sommaire que je laisse toujours derrière moi dans les prévisions d'un retard, auquel cas il vous faudrait remettre à quinzaine. — Antoine Fauchery.

Notre correspondance particulière d'Amérique, dit le *Pays*, nous apporte des détails pleins d'intérêt sur les crimes dont la république du Pérou est actuellement le théâtre, et en particulier sur l'attentat dont le président Castilla a failli être la victime.

En ce qui concerne ce crime, dit notre correspondant, le mobile des meurtriers se rattache plutôt à des considérations morales qu'à des idées politiques.

Les criminels savent qu'une fois la peine de mort pour l'homicide, rétablie, en vertu de la réforme de la constitution dont le président Castilla a pris l'initiative, il en résultera un frein contre les criminels ordinaires et la diminution du produit du commerce indigne des grands criminels avec les criminels ordinaires, commerce épouvantable qui encourage ces derniers à commettre les excès les plus affreux, dans la conviction que le partage des dépouilles des victimes avec leurs protecteurs doit leur assurer l'impunité.

#### FAITS DIVERS.

Le télégraphe de Trieste apporte la nouvelle de la mort du comte de Montémolin et de son épouse, qui auraient ainsi expiré le même jour.

— Le prince Kong (frère de l'empereur de Chine), âgé de 30 à 32 ans, a déclaré, dans une conférence avec lord Elgin, qu'en Chine on ne savait pas que les Indes ne fussent qu'une simple province de l'Empire anglais. On croyait que l'Angleterre n'était qu'une très-petite île, dont la population était si considérable, que plus de la moitié des habitants étaient obligés de vivre à bord des navires.

— On annonce qu'une couverture de voyage, abandonnée par Jud dans un hôtel où il a logé en Suisse, a été envoyée au parquet de M. le procureur impérial, à Paris ; on croit que cette couverture est celle que portait M. Poinot la nuit du crime. Des vérifications vont être faites. Il semble résulter de cette nouvelle découverte, que l'assassin cherche à se débarrasser de tout ce qui pourrait l'accuser.

— Depuis l'attentat dont un éminent magistrat de Paris, M. Poinot, a été victime dans un wagon de chemin de fer, dit le *Memorial de Lille*, il ne se passe pas de jour que quelque anecdote, heureusement plaisante, ne se produise dans les voitures des voies ferrées. Les journaux en ont déjà raconté plusieurs ; en voici une qui vient d'arriver à l'un de nos concitoyens, d'habitude très-aimable et dont la physionomie n'est pas faite pour inspirer le frayeur.

Notre concitoyen se rendant à Douai avait pris le convoi du matin, et était monté dans un compartiment de première classe où il n'y avait qu'un voyageur entortillé jusque par-dessus la tête d'un manteau tout chargé de fourrures. Immédiatement l'Anglais

— car c'en était un — s'était découvert la figure, et jetant de temps à autre sur notre voyageur un regard inquiet et furtif, il laissait échapper un sord grognement. A la station de Steenwerck, une bonne femme, d'un âge respectable, monta dans le même compartiment et aussitôt la figure de notre Anglais respire le bien-être. Bientôt le conducteur paraît : Vos billets, s'il vous plaît, et la bonne femme de tendre une carte bleue qui indiquait qu'elle s'était trompée de place.

— Il faut payer un supplément ou descendre à la prochaine station.

— Je préfère descendre, dit la vieille qui était évidemment de bonne foi.

— Nô ! nô ! s'écrie l'Anglais avec un effroyable soubresaut, vous pas descendre, moi payer le supplément de vous, et en même temps il présente une pièce d'or au conducteur étonné. Comme le train suivait sa marche rapide, la bonne vieille ne savait comment remercier son généreux voisin, lorsque celui-ci lui dit : « Nô, nô, vous pas devoir tant remercier moi ; sans vous, il aurait pu assassiner moi, » et il désignait notre compatriote qui déjà depuis quelque temps s'amusaît beaucoup de l'aventure et qui en accepta le dénouement avec une franche hilarité.

— Le *Journal de Chartres* raconte un bien joli pari :

« Il y a quelques jours, dit-il, lors des premiers froids, deux bergers du hameau de la Hense parurent, à la suite d'un de ces ridicules entretiens où les amours-propres sont mis en jeu et vivement surexcités, que l'un d'eux ne maintiendrait pas sa langue sur la manivelle en fer du puits communal l'espace de deux minutes.

La température était à plusieurs degrés au-dessous de zéro. Le gain du pari fixé (il s'agissait d'une bouteille de vin), le patient tira fort délicatement sa langue et la plaça sur la manivelle en question. Quoique peu agréable, la sensation ne fut pas telle qu'il ne pût pas la supporter : la perspective de la bouteille de vin soutenait son courage, et lui donnait des forces.

A la fin de la première minute, cependant, des regrets lui vinrent ; la langue lui cuisait comme si elle eût été en contact avec un fer brûlant. De seconde en seconde, la torture devenait intolérable ; du fer brûlant on était passé au fer rouge. Enfin, à bout d'efforts, vaincu par la souffrance, notre homme fit mentalement le sacrifice de la bouteille et essaya de rentrer sa langue. Il ne put réussir ; sa figure se contracta et sa gorge étreignit un sanglot. Congelée par le froid, la salive avait soudé la langue au fer de la manivelle, et l'on eût arraché celle-ci plutôt que de pouvoir la décoller de celle-ci. Heureusement pour le pauvre garçon que l'autre berger avec qui il avait engagé son pari suivait l'opération sa montre en main.

Surpris de cette contraction en voyant les regards de son camarade se fixer sur les siens avec persistance et supplication, il se douta de ce qui était arrivé et alla demander aide à la ferme où il travaillait. M. X..., le fermier, était présent ; il décrocha aussitôt un chaudron d'eau qui chauffait dans la cheminée et courut au secours du patient. Il n'était que temps : la situation avait empiré, deux ruisseaux de larmes coulaient de ses yeux et menaçaient

Tandis que les phrases ronflantes de Georges Barzien la fatiguaient et l'ennuyaient, chacune des paroles de Frédéric se gravait dans sa mémoire. Elle n'en perdit pas une seule.

M<sup>me</sup> Branteuil fut sévère au retour ; elle déclara impérativement à sa fille qu'il fallait oublier M. Dormont et se préparer à épouser M. Georges Barzien. Ce n'était point faire preuve d'adresse ; mais on sait que M<sup>me</sup> Branteuil ne brillait point par le tact.

Elle froissa Elisa par la peinture qu'elle lui fit de Frédéric ; elle la froissa encore en tournant en railleries assez vulgaires la constance amoureuse et autres sottises de petites filles. Il résulta d'une méthode si maladroite un effet tout opposé à celui que M<sup>me</sup> Branteuil voulait produire. Elisa concentra tout en elle-même, fut plus maussade que jamais envers l'incroyable et se préoccupa opiniâtrement de Frédéric Dormont.

L'amour est semblable à un feu qui se consume lentement et dont il ne restera que cendres, pourvu qu'il soit abandonné à lui-même ; mais si l'on jette de l'huile sur la braise, au lieu de l'éteindre on ravive la flamme.

Georges Barzien parlait assez souvent de Frédéric. M<sup>me</sup> Branteuil s'ingéniait à prouver à sa fille qu'un enseigne de vaisseau est le plus sot des maris ; elle ne se lassait pas de trouver à Frédéric des défauts de tous genres.

N'eût-il pas mieux valu ne jamais prononcer son nom devant Elisa, la distraire, et laisser au temps le soin d'ef-

facier un premier amour ?

Cependant la *Gazelle* était partie sans que le jeune officier eût pu revenir à Rochefort ; peu après, toutes les affaires de M<sup>me</sup> Branteuil furent terminées par les soins de Georges Barzien.

On se rendit à Paris.

Elisa se trouva donc installée dans l'hôtel de son oncle Germaud le capitaliste. Une nouvelle existence commença pour elle.

A la misère qu'elle avait connue durant son enfance, à la triste réclusion du pensionnat, aux mesquines réunions d'une petite ville de province, succédaient l'opulence, l'éclat du plus grand monde de l'époque, et Paris avec ses prestiges qui deviennent des réalités, lorsqu'on y est entouré du luxe solide d'une immense fortune.

Certes, il y avait bien dans tout cela de quoi l'arracher à ses souvenirs ; les allusions multipliées, par l'officier durant une seule soirée, après deux ans d'absence, ne pouvaient avoir fait une impression telle que la jeune fille n'eût pas d'autre pensée ; mais Elisa Branteuil avait pris en antipathie l'incroyable Parisien, et chaque fois que les jeux de cartes étaient mis sur le tapis, elle se rappelait naturellement Frédéric, alors en mer à bord de la *Gazelle*.

#### CHAPITRE VI. — COMBAT DE MER.

L'infortuné Louis XVI avait doté la France d'une ma-

rine telle qu'en l'an IX de la République (1801), quoiqu'elle eût déjà perdu soixante vaisseaux de ligne, cent trente-sept frégates et cent quarante autres bâtiments, elle était encore capable de résister à l'Angleterre, surtout grâce aux concours de l'Espagne et de la Hollande. Mais la flotte désorganisée manquait d'officiers ; les désastres démoralisaient les équipages ; l'on ne pouvait compter sur de grandes victoires navales, et déjà l'on avait trop souffert pour organiser sur une assez grande échelle la guerre de courses contre le commerce ennemi.

Mais notre but n'étant pas de raconter l'histoire maritime du temps, bornons-nous à dire que la victoire d'Algésiras, remportée par Linois, venait de rendre quelques espérances aux habitants du littoral, lorsque la *Gazelle* prit le large.

Les souvenirs de Marengo étaient récents ; on disait que le premier consul, alors resplendissant d'une gloire toute populaire, allait régénérer la flotte en y appliquant l'activité de son génie.

On comptait les ports soumis à la République, depuis l'embouchure du Texel jusqu'à celle du Tibre, et l'on commençait à penser que les succès maritimes effaceraient bientôt les revers des années précédentes.

Cependant les bons habitants de Saint-Malo armaient en course, ils armaient, ils armaient ; et leurs braves corsaires brûlaient ou capturaient navires sur navires.

Ainsi le *Bougainville*, capitaine Dupont, prenait, en



de le souder plus solidement encore à l'instrument de son martyre.

» Grâce à quelques aspersions d'eau tiède, les choses reprirent bientôt leur état normal; la langue quitta la manivelle en y laissant une partie de son enveloppe; et le pauvre diable, riant et pleurant à moitié encore, put échapper aux quolibets qui le poursuivaient, tout en jurant qu'on ne l'y prendrait plus. »

### CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Tous les journaux de ce matin nous annoncent que le froid a redoublé partout d'intensité. Le thermomètre est descendu hier à Paris à 10 degrés 2 dixièmes. A Saumur, il marque ce matin 6 degrés.

Mairie de Saumur. — AVIS ADMINISTRATIF.

### LISTE ÉLECTORALE. — RECTIFICATION.

Conformément aux articles 2 et 5 du décret du 2 février 1852, le tableau de rectification de la liste électorale, pour la commune de Saumur, sera déposé, du 15 au 25 de ce mois, au secrétariat de la mairie de cette ville, où, pendant ces dix jours, seront reçues les demandes en inscription et en radiation.

Voici quelques détails sur l'organisation du 5<sup>e</sup> corps d'armée ou grand commandement placé sous les ordres du maréchal Baragney-d'Hilliers. Il embrasse les 15<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup>, 21<sup>e</sup> divisions territoriales. Le quartier-général, l'état-major général, les grands services administratifs sont à Tours. La 15<sup>e</sup> division militaire a quatre subdivisions : Loire-Inférieure (Nantes), Maine-et-Loire (Angers), Deux-Sèvres (Niort), et Vendée (Napoléon-Vendée); la 16<sup>e</sup> a six subdivisions : Ille-et-Vilaine (Rennes), Morbihan (Vannes), Finistère (Brest), Côtes-du-Nord (Saint-Brieuc), Manche (Cherbourg), et Mayenne (Laval); la 18<sup>e</sup> division a quatre subdivisions : Indre-et-Loire (Tours), Sarthe (Le Mans), Loir-et-Cher (Blois), Vienne (Poitiers); la 19<sup>e</sup> en a quatre : Cher (Bourges), Nièvre (Nevers), Allier (Moulins) et Indre (Châteauroux); enfin la 21<sup>e</sup> en a trois : la Haute-Vienne (Limoges), la Creuse (Guéret), la Corrèze (Tulle). Le 5<sup>e</sup> grand commandement renferme ainsi vingt-neuf subdivisions ou départements du milieu de la France. Il n'y a qu'un petit nombre de places fortes dans cette zone, ce sont presque tous des ports ou des points maritimes sur les côtes de Bretagne. Ainsi, le château de Saumur, Saint-Malo, Belle-Isle et la citadelle, le fort Penthièvre et Quiberon, Lorient, Port-Louis, Brest, Granville, Cherbourg et les forts d'Artois, Royal-des-Flamands, de Querqueville et le Mont Saint-Michel.

Les troupes ne sont ni endivisionnées ni embrigadées dans ce commandement. Elles sont en garnison et en moins grand nombre (vu l'étendue territoriale) que dans les autres zones. Les corps qui s'y trouvent stationnés en ce moment sont : les 1<sup>er</sup>, 16<sup>e</sup>, 30<sup>e</sup>, 32<sup>e</sup>, 39<sup>e</sup>, 43<sup>e</sup>, 67<sup>e</sup>, 72<sup>e</sup>, 76<sup>e</sup>, 84<sup>e</sup>, 99<sup>e</sup> régiments d'infanterie de ligne, le 8<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied, les 9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> de dragons, les 4<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> de lanciers, 2<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> de chasseurs à cheval, 3<sup>e</sup> de hussards, les 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> compagnies de cavaliers de remonte, les 1<sup>er</sup>

et 3<sup>e</sup> compagnies d'ouvriers, le 8<sup>e</sup> régiment d'artillerie à pied, et le 17<sup>e</sup> à cheval, la 7<sup>e</sup> compagnie d'ouvriers d'artillerie, la compagnie de fusiliers de vétérans, les 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> compagnies de canonniers vétérans.

Les établissements militaires sont : l'École de cavalerie de Saumur, les Ecoles d'artillerie de Rennes et de Bourges, chefs-lieux de commandements et d'arrondissement de la même arme; les directions de Brest, de Cherbourg, de Nantes; les manufactures d'armes de Châteaillerault et de Tulle; les poudreries de Pont-de-Bois, du Ripault; les directions du génie de Brest, de Cherbourg, de Bourges; le parc de construction de Châteauroux.

Le maréchal Baragney-d'Hilliers a donc, sous ses ordres : son état-major général, cinq états-majors divisionnaires, cinq intendants militaires, cinq généraux de divisions commandant les divisions territoriales, vingt généraux de brigades, y compris le chef d'état-major général et les généraux de l'artillerie, un bataillon de chasseurs à pied, onze régiments d'infanterie de ligne, cinq régiments de cavalerie de ligne, trois de cavalerie légère, deux régiments d'artillerie, trois compagnies de vétérans et trois compagnies d'ouvriers.

On lit dans l'Union Bretonne du 11 janvier :

Encore une imprudence qui a failli coûter la vie à son auteur. Hier soir, la jeune domestique d'un de nos plus honorables négociants, laissa ses fourneaux consumer son charbon, celui qu'on appelle charbon de Paris, et qui avait servi à ses préparations culinaires. Elle en alluma sa chaudière et se mit à travailler à sa table de cuisine. Vers dix heures, le concierge de la maison entendit des cris plaintifs; il crut qu'ils venaient du dehors, et ne s'en préoccupa pas. A onze heures environ, lorsque l'honorable négociant, qui était resté jusque-là à travailler dans son cabinet, monta dans ses appartements, il entendit ces cris, pénétra aussitôt dans sa cuisine, où il trouva sa domestique étendue par terre, se débattant contre une immence certaine de mort. Une saignée fut immédiatement pratiquée et ramena bientôt l'imprudente à la vie.

On prétend que l'asphyxie est une mort douce et sans douleur; cette pauvre fille ne partage pas cette opinion : elle assure que les tortures qu'on éprouve sont horribles. Du reste, ses convulsions, nous assure-t-on, traduisaient assez ses souffrances.

Cette imprudence rendra-t-elle nos ménagères plus avisées, et se gardera-t-on de se chauffer avec du charbon sans renouveler l'air de l'appartement? Ces accidents se répètent si souvent, qu'on ne saurait trop se mettre en garde; il ne faut pas espérer pouvoir s'arracher au danger lorsqu'il se fera sentir. Cette jeune fille assure qu'elle s'est levée trois fois de sa chaise pour fuir et chercher du secours, et trois fois elle est tombée sans pouvoir marcher.

On a aperçu, dit le Journal de Maine-et-Loire, un aigle dans les parages des Fouassières. Il est probable que cet oiseau restera quelques jours dans le pays. Ce serait une bonne aubaine pour des chasseurs.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

janvier 1801, trois navires ennemis et les ramenait au port après une semaine de mer.

Le Grand-Diable, le Requin, le Moissonneur, le Passe-Partout, l'Impromptu, la Mascarade, l'Imprenable, et une foule d'autres moins connus, sortaient de tous les ports de la Manche et faisaient de nombreuses prises.

Roland, qui montait le brig l'Accommodant, de Saint-Malo, se distinguait par l'activité de ses croisières et leur heureux résultat.

La Gazelle avait mission d'aller battre la mer à la recherche des navires marchands ennemis, de les amarrer et de les couler, à moins qu'elle pût les ramener sans périls. Une brise favorable poussa la goëlette hors des pertuis. Frédéric ne s'abandonnait plus cette fois à l'espérance chimérique de faire des parts de prises assez belles pour obtenir la main d'Elisa. Il sentait que Georges Barzien et l'oncle Germaud étaient trop opulents; mais il mettait sa confiance en Elisa; il espérait qu'elle ne se marierait point avant son retour.

La Gazelle, fine, élancée, douée d'une marche supérieure, et commandée par un excellent officier, naviguait le long des côtes. Trois jours après son départ, elle se trouvait un peu au large de Belle-Isle, lorsque deux voiles apparurent sous le vent. Le capitaine les examina longuement et donna l'ordre de laisser arriver.

On se chargea de toile, les canonniers se rangèrent à

leurs pièces.

Des deux navires en vue, l'un, joli brig de douze canons, était français; l'autre, corvette de vingt-quatre, était anglais.

Le premier avait pris chasse devant un ennemi supérieur en force et qui semblait l'égaliser en vitesse, car la même distance, plus grande sans doute que la portée du canon, se maintenait entre eux. Aucun des deux ne faisait feu sur son adversaire.

Ils avaient mis au vent toutes leurs voiles hautes et basses, jusqu'aux bonnettes, vastes nageoires aériennes qui se développaient de tribord à bâbord.

La brise était fraîche, la mer clapoteuse; les mouvements des bâtiments durs et saccadés; à chaque instant, on pouvait craindre que les flèches élancées du petit brig ne soutinssent pas l'effort de la brise qui augmentait graduellement.

La Gazelle, néanmoins, ne s'approcha qu'avec précaution des deux voiles signalées; elle arbora son pavillon et l'appuya d'un coup de canon à boulet.

Il y aurait félonie à faire une pareille démonstration sous de fausses couleurs, et le bâtiment qui s'en rendrait coupable serait un pirate qui viole le droit des gens.

La réponse ne se fit pas attendre; le brig, après avoir amené son pavillon, le hissa en faisant feu à son tour.

L'Anglais jugea inutile d'assurer sa nationalité; mais la présence de la goëlette égalisait singulièrement la par-

Paris, le 1<sup>er</sup> août 1860.

Monsieur Didier,

J'éprouve le besoin de venir vous remercier pour les bons effets qu'a éprouvés, ma femme, de l'emploi de votre excellente graine de Moutarde blanche. Depuis dix ans elle souffrait de coliques affreuses qui lui revenaient périodiquement et l'obligeaient à tenir le lit pendant des semaines entières; elle avait en vain essayé de tout, sans que pour cela sa position se fût améliorée. Je désespérais de voir sa santé se rétablir; une constipation des plus rebelles avait résisté à tous les remèdes et la plongeait dans une morne tristesse. Après avoir fait usage pendant deux mois de votre Moutarde blanche, je suis heureux de pouvoir vous annoncer qu'elle va très-bien: les coliques ont disparu, ainsi que cette affreuse constipation.

Veillez, Monsieur, en recevoir tous mes remerciements et croire à ma sincère reconnaissance.

BARASSE, propriétaire,  
97, faubourg Poissonnière.

### DERNIÈRES NOUVELLES.

La Gazette autrichienne annonce que la Russie a expédié, ces jours-ci, pour deuxième fois, à Paris, la déclaration qu'elle était décidée, quoiqu'il arrivât, à ne point reconnaître le blocus par mer de Gaëte. D'après ce journal, on assure, dans nos cercles gouvernementaux, que le roi François II a écrit à l'empereur d'Autriche qu'il était décidé à défendre Gaëte jusqu'à la dernière extrémité.

Turin, 16 janvier. — La Nazione, reproduisant des nouvelles de Rome du 13, dit que le général de Goyon a demandé des explications sur le mouvement extraordinaire des troupes pontificales vers les frontières napolitaines. M<sup>sr</sup> de Mérode aurait refusé de répondre et M. le général de Goyon en aurait référé à Paris. — Havas.

Washington, 3 janvier. — M. Buchanan a rejeté les demandes des commissaires de la Caroline du Sud et il les a informés qu'il percevrait le revenu, qu'il ferait exécuter les lois et qu'il défendrait la propriété fédérale avec toutes les forces à sa disposition; deux bateaux de guerre seront envoyés à Charleston. Le bruit court que tous les ports importants du Sud recevront immédiatement des renforts. — Havas.

### TAXE DU PAIN du 16 Janvier.

Première qualité.

Les cinq hectogrammes..... 20 c. » m.

Seconde qualité.

Les cinq hectogrammes..... 17 c. 50 m.

Troisième qualité.

Les cinq hectogrammes..... 15 c. » m.

### BOURSE DU 13 JANVIER.

5 p. 0/0 baisse 43 cent. — Fermé à 67 00

4 1/2 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 96 50

### BOURSE DU 16 JANVIER.

4 p. 0/0 hausse 43 cent. — Fermé à 67 43.

3 1/2 p. 0/0 hausse 40 cent. — Fermé à 96 90.

P. GODET, propriétaire-gérant.

tie; on lui vit rentrer ses bonnettes et gagner la large.

Le brig imita sa manœuvre; la Gazelle naviguait de manière à atteindre aussi la corvette anglaise.

Deux fois il y eut un peu d'hésitation dans la manœuvre de cette dernière; elle parut vouloir attendre et engager le combat. Un œil marin ne se trompe point à certaines emardées; mais soit que le capitaine eût des instructions contraires à un combat où les chances ne seraient pas toutes en sa faveur, soit qu'il redoutât en réalité d'avoir affaire à trop forte partie, deux fois il reprit sa route sans diminuer de toiles. Toujours est-il que ces deux mouvements, résultats positifs d'une indécision du capitaine de la corvette, lui avaient fait perdre environ quatre longueurs de navire.

Le brig se crut à distance convenable pour faire feu de son canon de chasse, longue pièce à pivot installée sur son avant; un nuage de fumée tourbillonna un instant, une détonation ébranla l'air.

A bord de la Gazelle, on vit le boulet ricocher par le travers de la corvette.

— Allons, enfants! ça va chauffer! cria le capitaine; soyons prêts à nous manier comme des braves.

Frédéric se tenait à côté de son commandant, sur le banc de quart, en qualité d'officier de manœuvre.

(La suite au prochain numéro.)



Etude de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 8.

### PURGE LÉGALE.

Notifications ont été faites :

A la requête de M. Louis Dubault, propriétaire, demeurant au Coudray-Macouard,

Agissant au nom et comme maire de la commune du Coudray-Macouard,

1<sup>o</sup> Suivant exploit de Maubert, huissier à Saumur, en date du vingt-sept décembre mil huit cent soixante :

A 1<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Flavie Jouanne, veuve de M. Vivant-Joseph Ducamp, capitaine d'artillerie, ladite dame propriétaire, demeurant à Saumur ;

2<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Marie-Eugénie Courtiller, épouse de M. Victor Ducamp, propriétaire, demeurant au Coudray-Macouard ;

3<sup>o</sup> M. Victor Ducamp, ci-dessus qualifié et domicilié, pour la validité de la notification faite à la dame son épouse ;

4<sup>o</sup> M. le Procureur impérial près le Tribunal civil de Saumur, en son parquet ;

2<sup>o</sup> Suivant exploit de Allard, huissier au Lude, en date du douze janvier mil cent soixante-et-un, enregistré :

A 1<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Flavie Gigault de Marconnay, épouse de M. Louis-Armand Mesnet Delacour, propriétaire, demeurant à Saint-Germain d'Arcé (Sarthe) ;

2<sup>o</sup> M. Mesnet Delacour, ci-dessus qualifié et domicilié, pour la validité de la notification faite à la dame son épouse ;

De l'expédition d'un acte dressé au greffe du Tribunal civil de Saumur, le trois décembre mil huit cent soixante, enregistré, constatant le dépôt fait audit greffe par M<sup>e</sup> Beaurepaire, avoué de M. Dubault, de la copie dûment collationnée, signée et enregistrée, d'un acte passé devant M<sup>e</sup> I. Interme, notaire à Saumur, les quinze et dix-sept février mil-huit cent-soixante, enregistré, approuvé par arrêté de M. le Préfet de Maine-et-Loire, le trois mars même année ; et transcrit ; contenant vente par M. Victor Ducamp, propriétaire, et dame Marie-Eugénie Courtiller, son épouse, qu'il autorise, demeurant ensemble au Coudray-Macouard, au profit de la commune du Coudray-Macouard, ce accepté par M. Dubault, maire, spécialement autorisé à cet effet par décision de cette commune, en date du quinze mai mil huit cent cinquante-neuf, et par arrêté préfectoral du vingt-un septembre même année, d'un petit clos de vigne, situé au canton du Puy-Venier, commune du Coudray-Macouard, contenant vingt-et-un ares soixante-dix-neuf centiares, porté au plan cadastral de ladite commune sous le n° 1021, section A, destiné à agrandir le cimetière de cette commune, et joignant au levant M. Cercler, au couchant la route impériale de Bordeaux à Rouen, au nord un chemin, et au midi le cimetière.

Cette vente a été faite pour le prix principal de quinze cent quatre-vingt-quatre francs cinquante-six centimes, stipulés payables dans les bureaux du receveur municipal, dans un délai de deux ans, à partir du premier janvier mil huit cent soixante, avec l'intérêt au taux de cinq pour cent par an, à partir du premier janvier mil huit cent soixante, et avec faculté pour la commune de se libérer en deux fractions, pourvu que le premier paiement ne soit pas moindre de la moitié du prix ;

Avec déclaration aux sus-nommés que cette notification leur était faite afin qu'ils eussent à prendre sur cet immeuble telles inscriptions d'hypothèques légales qu'ils jugeraient convenable, dans le délai de deux mois, à partir de ce jour, et que, faute par eux de

ce faire dans ledit délai, cet immeuble passerait aux mains de la commune du Coudray-Macouard, affranchi de toute charge de cette nature ;

Avec déclaration, en outre, à M. le Procureur impérial, que les anciens propriétaires de cet immeuble, outre les vendeurs sus-nommés, étaient : 1<sup>o</sup> M. Louis Roland Mesnet Delacour, propriétaire au Mans ; 2<sup>o</sup> M. Louis-Armand Mesnet Delacour, propriétaire, et M<sup>me</sup> Flavie Gigault de Marconnay, son épouse, demeurant à Saint-Germain-d'Arcé (Sarthe) ; 3<sup>o</sup> M. Vivant-Joseph Ducamp, capitaine d'artillerie, et dame Flavie Jouanne, son épouse, demeurant alors à Paris, père et mère des vendeurs.

Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris sur cet immeuble des inscriptions d'hypothèques légales n'étant pas connus de M. Dubault, cette notification serait publiée dans un journal judiciaire, conformément à l'avis du conseil d'Etat du neuf mai mil huit cent sept.

Pour extrait, dressé par l'avoué-licencié soussigné.

Saumur, le seize janvier mil huit cent soixante-un.

(29) BEAUREPAIRE.

Administration de l'Enregistrement et des Domaines.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

VENTE D'EFFETS ET OBJETS MOBILIERS.

Judi 24 janvier 1861, à une heure de l'après-midi, au manège des Ecuysers de l'École impériale de cavalerie de Saumur, il sera procédé à la vente aux enchères d'effets d'équipement et d'objets mobiliers hors de service, provenant des corps et établissements militaires de l'arrondissement de Saumur.

On paiera comptant et cinq pour cent en sus.

Saumur, le 16 janvier 1861.

Le Receveur des Domaines, P. VING.

(30) AFFERMEMENT DES EAUX MINÉRALES DE JOUANNET.

Le Maire de Martigné-Briand donne avis que, le dimanche 20 janvier 1861, à midi, il sera procédé, en la salle de la mairie dudit Martigné, par le ministère de M<sup>e</sup> Doussain, notaire, à l'adjudication du bail à ferme, pour neuf ans, des Eaux minérales de Jouannet, et que d'ici là, on pourra prendre communication du cahier des charges, soit à la mairie de Martigné, soit en l'étude dudit M<sup>e</sup> DOUSSAIN, notaire à Martigné.

Le Maire, LEBRETON.

(636) A VENDRE Ensemble ou séparément, DOUZE CHIENS BATARDS

Taille : 22 pouces, Age : 18 à 22 mois. S'adresser à M. Louis BESSON, pi-queur, à Vernantes. (28)

A VENDRE UN BON CHEVAL DE TRAVAIL Pour les labours et les charrois. S'adresser au bureau du journal.

A LOUER Pour la Saint-Jean prochaine, MAISON De M. MORGON, sur la levée d'Enceinte. S'adresser au bureau du journal.

### A LOUER

PRÉSENTMENT.

Une MAISON joignant le Champ-de-Foire, composée de plusieurs chambres, avec cour et jardin ; plus écurie et remise, à la volonté du locataire.

S'adresser à M. GIRARD fils, marchand de bois, place de la Grise.

### PORTION DE MAISON

### A LOUER

Présentement,

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES.

Avec ou sans cour, remise, écurie et vastes caves, située route d'Angers, en face la gare des voyageurs.

S'adresser à M. DELANOUE, rue Saint-Jean. (27)

### GASNIER

LOUEUR de CHEVAUX et VOITURES

Rue d'Orléans, 81,

Fait savoir qu'il se met à la disposition des personnes qui le demanderont, à l'heure, avec coupé, calèche à deux chevaux ou à un seul. (16)

### A LOUER

Jolie MAISON bourgeoise, Cour, Ecuries et Remise,

Rue des Forges, n° 10. S'adresser à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur.

AVIS.

### LA MAISON DE BANQUE

A. SERRE

RUE D'AMSTERDAM, 3, A PARIS,

Ouvre des COMPTES-COURANTS avec CHÈQUES, fait des Avances sur titres, se charge de l'achat et de la vente des Valeurs négociées à la Bourse de Paris, etc.

Un bulletin contenant toutes les conditions de ces diverses opérations de banque est adressé à toute personne qui en fait la demande. (629)

### DRAGÉES DU D<sup>r</sup> GUIGNON

Contre les Maladies aiguës et chroniques : Traitement infailible, guérison radicale.

Dépôt central à Paris, 167, rue Saint-Honoré ; à Saumur, chez M. PERDRIAU, pharmacien. (553)

## COMPAGNIE FRANÇAISE DU PHÉNIX

ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE

Autorisée par ordonnances des 1<sup>er</sup> septembre 1819, 6 avril 1848 et 13 janvier 1858.

Extrait du *Moniteur universel* du 9 Novembre 1860.

L'Assemblée générale des Actionnaires a eu lieu le 8 Novembre courant, dans l'hôtel de la Compagnie, rue de Provence, 40.

Les valeurs assurées par elle, à cette époque, s'élevaient à six milliards cinquante-six millions trois cent quatre-vingt-deux mille huit cent trente francs, déduction faite des risques éteints ou annulés.

Depuis son origine, qui date de l'année 1819, elle a payé à soixante-huit mille cent quatre-vingt-quatorze Assurés, pour dommages d'incendie, la somme de soixante-treize millions sept cent dix-neuf mille deux cent quatre-vingt-trois francs quatre-vingt-onze centimes.

Malgré cette masse considérable de sinistres, réglés avec promptitude, la Compagnie française du Phénix forme un fonds de réserve qui, au 30 Juin 1860, était de trois millions quatre cent soixante-treize mille neuf cent quatre-vingt-huit francs trenté-trois centimes.

Savoir :

Primes réservées pour les risques courants . . . 1.473.988 33 } 3.473.988 33  
Réserve sociale . . . . . 2.000.000

A cette garantie spéciale et à celle du fonds social de quatre millions entièrement réalisés, il faut ajouter les primes à recevoir du 1<sup>er</sup> Juillet 1860 au 30 Juin 1861 et années suivantes, dont le montant s'élève à vingt-trois millions neuf cent mille francs.

Les Actionnaires ont approuvé, à l'unanimité, les comptes du premier semestre 1860, qui leur ont été soumis dans cette séance.

LA COMPAGNIE FRANÇAISE DU PHÉNIX assure contre l'incendie, contre les dégâts de la foudre et contre l'explosion du gaz, toutes les propriétés construites, les mobiliers, les marchandises, soit en magasin, soit sur voitures de roulage ; les fabriques, les denrées, les bestiaux et les récoltes. — Elle garantit les assurances faites par les Sociétés mutuelles. — Elle affranchit les locataires de la responsabilité prévue par les articles 1733 et 1734 du Code civil. — Elle couvre le propriétaire des risques du voisin. — Elle garantit aussi le créancier hypothécaire de la perte qu'il pourrait éprouver par l'incendie de l'immeuble hypothéqué à sa créance.

L'assurance de ces différents risques se fait au moyen d'une prime annuelle très-modérée et calculée sur la classification des bâtiments et la nature des objets à assurer.

Les Comptes de la Compagnie sont rendus publics tous les six mois, par la voie de l'impression, et l'on peut en prendre connaissance au bureau de M. PINEAU-MORICET, Agent général de la Compagnie à Saumur, qui communiquera également les conditions de l'assurance. (31)

## BIBLIOTHÈQUE CHOISIE

Rue Traversière, 3, à Saumur.

### LIVRES EN LECTURE

M<sup>me</sup> Swetchnie, par M. de Falloux, 2 vol.  
Scènes de la Vie chrétienne, par Margerie.  
Rome devant l'Europe, par M. Sauzet, ancien président de la chambre des députés.  
Les Combats de la Vie, par Bathilde Bouniol.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre.  
En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,